



Le Ronssoyen



Rappels à la loi

L'Article 11 de l'Arrêté Préfectoral du 20 Juin 2005 précise que :

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé pas sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30 ;
- Le samedi de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Selon la Circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts : brûler les déchets verts (résidus de tonte de gazon ou d'élagage, feuilles mortes, déchets d'entretien des massifs et autres déchets végétaux) est une pratique interdite par la Loi. Des feux de déchets verts et ménagers ou autres engendrent pollution et nuisances, voire incendie. L'amende maximale s'élève à 450 euros. Votre alternative : aller à la déchetterie, ou faire du paillage ou du compostage.

« Quand février pleure, avril rit. »

Bulletin de Février 2019



Déchetterie

Horaires d'ouverture à compter du 1^{er} mars :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h00 à 18h00 ;

Les mercredi et samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Le dimanche : de 10h00 à 12h00.

La prochaine fois que vous vous rendrez à la Déchetterie, prévoyez une facture de moins de trois mois et une pièce d'identité en cours de validité.

La déchetterie va en effet informatiser son accès par un système de badge, lequel va permettre d'obtenir des données sur la qualité, le type et le tonnage des produits déposés, etc. Ce badge est gratuit.



Vous avez été informés des changements au niveau de la distribution du courrier. Sachez que rien ne change pour votre Agence Postale. Les mêmes horaires, le même service, le même sérieux, la même confidentialité pour vos opérations !

La fidélité de ses clients lui a permis de faire encore progresser son chiffre d'affaires en 2018.

MERCI !!!

Course cycliste

Dimanche 17 mars

Prix Max Cottrelle



Merci de libérer la chaussée pour 13h00.
Ne gênez pas les coureurs.
Profitez du spectacle.
Départ devant le C.C.A.S. Rue de la Libération.

Départs :

- 13h15 PASS CYCLISME
- 15h15 MINIMES
- 15h18 CADETS

RAPPEL

Cette course annuelle est l'occasion d'honorer **Max Cottrelle**, élu Conseiller Municipal en 1965, Adjoint au Maire en Mars 1971, et plus tard Maire. Il décéda dans l'exercice de ses fonctions le 21 Mai 1975.

Ses biens furent légués à la Commune de Le Ronssoy, qui n'a pas oublié.

Opération Somme propre

Venez nettoyer la nature avec nous le **Samedi 23 Mars 2019**.

Rendez-vous à **9h00** en Mairie.



La rubrique de Jean-Marie MOIRET



**in a bieu dire, in put raviser ech'villache,
il a bielle allure avec ches haiures pi ches fleurs**

ELE TAVE VOERTE

In l'apwèl èle Tave Voerte,
Mé oussi èle Take Voerte,
Mé chou k'in dy,
Ah! all a, vou chavé, èle plache ichi.

"Poulète" é ché jin d'a kouté, rassinblé,
In pouharle avu pachion vrwé,
Eche kertyi, pétète "Ele Bassure",
Cha ermonte voèr nou église, chur,
L'indrwo é bieu é bin inter't'nu,
Nou Ronsswo cha konte avu cha.

Nou villache a dé z'étou, là,
Ravison kwère min fyu,
Ché inpourtin, in ène n'é fyèr,
é in l'a kère.

LA TABLE VERTE

On l'appelle la Table Verte,
Mais aussi la Tache Verte,
Quoi qu'il en soit,
Elle est bien là,
Cela compte.

"Paulette" et les riverains en parlaient avec
passion,
Difficile de savoir pour délimiter le quartier,
"La Bassure" après cela remonte vers l'église,
L'endroit, agréable, est bien entretenu,
Offre au Ronssoy une qualité advenue.

Notre village a des atouts, il faut le dire,
Regardons encore ce lieu,
Il est important, admirons,
On l'aime, c'est merveilleux.